

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2014**

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*

*19 novembre 2014*

L'an deux mille quatorze et le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absents excusés :

M. Alain GEROME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude DURAND  
Mme Agnès MARCHETTO ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) *Affaire foncière : échange de parcelles AB 51 et 41*
- 2) *Affaire foncière : acquisition de la parcelle AS 566*
- 3) *Affaire foncière : vente parcelle ZC 78*
- 4) *Création d'emplois d'agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur*
- 5) *Adhésion au contrat assurance risques statutaire*  
Astreinte : période hivernale (reportée en questions diverses)

\*\*\*\*\*

### 1) **Affaire foncière : échange de parcelles AB 51 et 41**

M. Pierre-François MALDANT quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du plan établi par le cabinet de géomètres Techniques Topo, concernant le projet d'échange entre la Commune et M. Jean-Pierre MALDANT conformément au projet suivant :

- la Commune cède à M. Jean-Pierre MALDANT une surface de 50 a 00 ca (section AB n°41)
- M. Jean-Pierre MALDANT cède à la Commune une surface de 41 a 36 ca (section AB n° 51)

Il propose au conseil de délibérer sur l'opportunité de l'échange projeté, en vue de régulariser une parcelle enclavée dans une parcelle louée pour l'exploitation d'une carrière, bail arrivant à terme au 31 décembre 2014.

Le Maire précise qu'il n'y aura pas de soulte sur la base d'une valeur des biens échangés de 1 000 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant, et **DIT** que cet échange aura lieu sans soulte et les frais notariés à la charge entière de la commune.

## 2) **Affaire foncière : Acquisition sur les consorts MACHADO DE JESUS de la parcelle AS 566**

M. le Maire rappelle l'historique du dossier des parcelles AS 469 et 470 concernant l'accès communal à la cour située derrière le bureau de Poste. Il informe le conseil que lors du précédent mandat, il s'était rendu sur place pour rencontrer les propriétaires avec son prédécesseur, Monsieur Aimé VUITTENEZ afin de s'entendre sur la suite à donner à ce dossier. Les propriétaires avaient accepté de vendre une partie de leur terrain pour 1 200 €, les frais restant à la charge de la commune.

Un document modificatif du parcellaire cadastral a été établi (aux frais de la commune) par le cabinet de géomètres Techniques Topo. La parcelle concernée est désormais cadastrée AS 566.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ, à l'unanimité**, l'acquisition sur les consorts MACHADO DE JESUS de la parcelle AS 566, **DIT** que le prix soit fixé à 1 200 € la parcelle, **AUTORISE** le Maire à signer l'acte correspondant, et **DIT** que tous les frais restent à la charge de la commune.

## 3) **Affaire foncière : vente parcelle ZC 78**

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 24 septembre dernier il avait informé les élus qu'un apiculteur avait souhaité acquérir la parcelle ZC 78 (830 m<sup>2</sup>) au prix de 600 €.

Afin d'établir l'acte correspondant, Maître CHEVILLON a besoin d'une délibération du conseil municipal afin d'approuver la vente de cette parcelle communale cadastrée ZC 78 d'une contenance de 830 m<sup>2</sup> au profit de M. Jean-Claude LESAGE au prix de 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ, à l'unanimité**, de vendre la parcelle ZC 78 d'une contenance de 830 m<sup>2</sup> à M. Jean-Claude LESAGE et de fixer le prix à 600 € la parcelle. Le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer l'acte correspondant et **DIT** que les frais de bornage et de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

## 4) **Création d'emplois d'agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur**

M. le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Cette opération sera effectuée par quatre agents recenseurs et supervisée par un coordonnateur en étroite collaboration avec les services de l'Insee. Les missions d'agents recenseurs seront assurées par quatre personnes domiciliées à LADOIX-SERRIGNY. Il s'agit de Mmes Amel SALMAN et Anne TORRES et MM. François DESERTOT et Michel SAUVAIN. Le coordonnateur municipal de cette opération sera Madame Agnès MATÉOS qui sera l'interlocutrice privilégiée à la fois des agents recenseurs et des superviseurs de l'INSEE. En conséquence, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer quatre emplois occasionnels d'agents recenseurs et de calculer la rémunération correspondante en fonction du nombre d'imprimés collectés et remplis.

## 5) **Adhésion au contrat assurance risques statutaires**

Le Maire explique que dans le cadre du renouvellement du contrat de groupe d'assurance des risques statutaires par le Centre de Gestion de la Côte d'Or (décès, accident de service, maladies, ...), le candidat retenu est CNP Assurances / Gras Savoye, gestionnaire du contrat et des prestations pour une durée 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette assurance garantit le remboursement à la collectivité des frais liés au décès, accident de service, maladie, des agents. Le taux proposé s'élève à 6,50 % pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL et 1,20 % pour les agents titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à demander l'adhésion de la commune au contrat d'assurance proposé.

### Questions diverses

M. le Maire fait part aux élus que la commission du personnel a été réunie pour aborder le sujet de la période hivernale.

M. le Maire, M. GEROME, adjoint à la voirie et Mme GAUTHRAY, 1<sup>ère</sup> adjointe ont reçu dernièrement les agents de la voirie. Ces derniers sont d'accord pour intervenir du lundi au vendredi, quelle que soit l'heure d'intervention sans mise en place de l'astreinte. Ce sont eux qui prendraient la décision d'intervenir sur le terrain tout en avertissant le Maire et/ou l'adjoint à la voirie.

Les heures effectuées entre 22 h et 7 h seront réglées. Les agents ont été informés que ces heures supplémentaires feront l'objet d'une compensation soit sous la forme d'un repos compensateur d'une durée égale aux heures supplémentaires effectuées, soit sous la forme d'indemnités. Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois au repos compensateur et à indemnité. L'heure supplémentaire est majorée de 100 % en cas de travail de nuit et de 66 % en cas de travail les dimanches et jours fériés. Ces 2 majorations ne sont pas cumulables.

En ce qui concerne les week-ends, seuls les deux agents domiciliés sur la commune interviendront, toujours sans mise en place de l'astreinte.

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens suivants :

- Le 23 octobre 2014 pour le 27 Rue Saint Marcel,
- Le 21 novembre 2014 pour le 6 Rue des Champs Fourchus
- Le 24 novembre 2014 pour une partie du 11 Route de Corcelles.

Les devis suivants ont été signés :

- 29 octobre 2014 Bourgeaud : 1 809.59 € Rayonnages bibliothèque

Madame Chantal GAUTRHAY informe le conseil municipal que l'exposition sur la Grande Guerre, organisée à la bibliothèque municipale a accueilli près de 200 visiteurs, sans compter ceux du jour de l'inauguration. Elle tient à remercier, publiquement, tous les bénévoles et les membres de la commission bibliothèque pour leurs permanences. Elle remercie aussi les employés des services techniques qui ont aménagé la bibliothèque pour accueillir cette exposition riche en documents locaux. Elle souhaite aussi adresser des remerciements plus importants aux trois employés du service administratif qui se sont investies pour l'organisation de cette exposition.

Mme GAUTHRAY fait part d'une modification concernant la date de retrait des colis des anciens. Elle demande aux élus de venir récupérer les colis le lundi 15 décembre 2014 entre 16 h et 19 h à la salle Saint Roch.

Elle met en place avec les conseillers volontaires et disponibles la tenue de certains carrefours routiers lors du téléthon du 6 décembre prochain. Les élus sont informés que la soirée « remerciements téléthon » aura lieu le 12 décembre.

Mme Marie-Claude DURAND rappelle aux élus le résultat du concours des maisons fleuries qui se déroulera le jeudi 27 novembre à 19 h au caveau Pierre Gourillon.

Elle informe le conseil municipal du projet présenté par le groupe de travail « sports et nature ». Le cabinet Techniques Topo a été sollicité pour des conseils sur la mise en œuvre du projet.

Mme Marie-Claude DURAND fait part de la prochaine commission « cimetière », elle aura lieu le jeudi 4 décembre prochain à 14 heures.

Le conseil est informé que Mme Marie-Claude DURAND, M. Philippe JACQUELIN et M. Jérôme FOL assisteront le 29 novembre prochain à une réunion de la COFOR (Communes Forestières).

Mme Marie-Claude DURAND fait part aux élus de l'évolution des dossiers « carrières ». En ce qui concerne le renouvellement du bail MDB, Maître CORNELOUP a été consulté pour divers conseils.

Elle assistera mardi 2 décembre prochain à Dijon aux commissions départementales de la Nature, des Paysages et des sites - formations carrières afin d'examiner des dossiers relatifs aux autorisations préfectorales d'exploiter de différentes sociétés.

M. Emilien DURIGON informe les élus qu'il réunira la commission « travaux ». Lors de cette réunion, M. Alain FAIVRE de la plateforme ressources de la communauté d'agglomération sera présent, le sujet du dossier VILLAGE AVENIR sera abordé. Seront traités, également, les sujets suivants : programmation et priorisation de rénovation de certains bâtiments communaux, toiture école primaire, qualité de l'air dans les salles de classe, salle d'évolution de l'école primaire, logement communal, travaux Eglise (Paratonnerre et parafoudre).

M. Jérôme FOL demande ce qu'il en est de l'éclairage du Sentier de Brully, M. DURIGON lui répond que cela est en cours, mais qu'il fallait attendre que les travaux électriques du hameau de Buisson soient terminés.

M. Laurent MURAT informe le conseil qu'un échange dans le cadre du jumelage se déroulera au printemps 2015.

Il fait part des dates des cérémonies des exploits sportifs, le 11 décembre et des nouveaux arrivants le 9 décembre.

M. le Maire informe le conseil municipal que le commissaire enquêteur a rendu son rapport suite à l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Il est favorable assorti de recommandations. Les élus doivent maintenant l'approuver, M. le Maire souhaite que ce dossier soit présenté début 2015 afin de le travailler correctement en suivant les recommandations du commissaire enquêteur.

Mme Fanny GAGNEUR, responsable du bulletin municipal travaille actuellement sur la prochaine édition. Elle informe les élus qu'elle n'a pas de nouvelles du commercial travaillant sur l'agenda 2015.

M. Pascal MINGUET fait part des réponses du sondage effectué sur le hameau de Corcelles concernant des problèmes téléphoniques. Ce sujet avait été abordé lors du dernier conseil municipal le 29 octobre dernier. De nombreuses personnes ont répondu, un article apportant des réponses et reprenant certains points sera rédigé pour les prochains Echos de la Lauve. Ensuite, M. MINGUET se propose de rencontrer Véronique MORLIGHEM, directrice régionale de France Télécom-Orange afin de lui faire part des problèmes rencontrés sur Corcelles.

M. Pascal MINGUET fait part de l'avancée du dossier numérique (site internet communal).

M. Pierre HENNINGER remet un courrier qu'une personne a déposé dans sa boîte aux lettres, ce courrier étant anonyme, les élus auraient préféré que l'auteur de ce courrier se fasse connaître, ainsi des réponses auraient pu lui être apportées.

Lors du bureau municipal de la veille, les élus ont reçu un professionnel souhaitant s'installer pour un marché communal. Un débat s'engage sur l'opportunité de la création d'un marché communal. M. Pascal MINGUET est chargé de créer un groupe de travail pour étudier la mise en place de ce marché.

Lors du dernier ramassage des objets encombrants, seulement environ 15 % des foyers avaient déposé des objets devant leur domicile, dont une partie de non encombrants. Après réflexion, les élus souhaitent mettre en place un système d'inscription en mairie et d'effectuer deux passages par an. Les personnes intéressées s'inscriraient en mairie, et le service technique se rendrait seulement chez les inscrits. L'information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

M. Jérôme FOL demande des précisions suite à un compte-rendu d'un bureau municipal, à savoir la position des élus sur la vente de l'ancienne cure. M. le Maire lui confirme et lui précise que ce bâtiment ne sera vendu qu'avec l'accord du conseil municipal par une délibération, il informe les élus du coût excessif de la remise en état de ce bâtiment.

La séance est levée à 21 h 50.

*Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 2 décembre 2014 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,*